

snes  
Académie de Toulouse

École de la confiance

**Devoir  
de réserve,  
suppressions  
de postes, hausse  
des effectifs par classe,  
Gel des salaires,**

**#STOPMEPRIS**



## La mobilisation continue avec le Snes-Fsu !

**F**ace à la gravité et à la multiplication des attaques contre le Service Public d'éducation, aussi bien ses personnels que le système lui-même, et alors que s'exprime de plus en plus largement et ouvertement la colère de la profession face au mépris du Ministre et du Gouvernement, le Snes-Fsu a décidé de la mise en place d'un plan d'actions diversifiées et coordonnées, tout au long de mois de janvier et février. Il s'agit de dénoncer très clairement :

- L'insuffisance de nos rémunérations, et les pertes cumulées de pouvoir d'achat
- Les suppressions de postes, et leur corollaire, la possibilité d'imposer 2 heures supplémentaires, ce qui ne fera qu'amplifier la dégradation des conditions de travail face à des classes par ailleurs surchargées ;
- la réforme du Lycée général et technologique, du baccalauréat et Parcoursup ;
- la mise à l'écart des Psychologues de l'Éducation Nationale et la casse du réseau des CIO ;

- le projet du Ministre de faire adopter une loi qui condamnerait au silence les enseignants, en particulier sur les réseaux sociaux, première étape d'une insupportable mise au pas, et signe d'un mépris envers toute forme d'expertise de terrain.

Ce plan d'action national s'articule autour d'une campagne d'opinion sur le mépris avec lequel le Ministre traite la profession. L'imposition de fait de nouveaux programmes en collège, ou la publication des programmes de lycée, copie conforme de projets très largement rejetés par le CSE où nos amendements avaient été très largement adoptés le confirme : l'École de la confiance, c'est l'École du passage en force !

### Laisser la parole aux collègues

Le Snes propose en retour la signature d'une pétition pour la défense de notre liberté d'expression dans la sphère publique, et l'interpellation du Ministre par lettre ou

voie électronique. Au plan académique, ces actions sont complétées par l'opération " Cahiers de doléances ", pour permettre l'expression et la médiatisation des revendications mises en avant par les collègues depuis leur établissement. Nous appelons chacune et chacun à faire entendre sa voix par le biais de ces cahiers, à les populariser auprès des sympathisants et de faire de la rédaction de ces cahiers un moment de réappropriation de nos revendications par l'ensemble de la profession.

Dans le contexte d'une probable évolution des modes de départ en retraite et de calcul des pensions, particulièrement défavorable à nos professions, la période qui s'ouvre est lourde d'enjeux pour les personnels du Second degré. Agissons ensemble maintenant, faisons entendre notre voix !

**Pierre Priouret**

secrétaire général académique

## Salaire correct exigé !

**N**os professions n'échappent pas à la paupérisation d'une large partie d'entre elles, qui rejoint celle d'une part toujours plus importante de la société. Les choix salariaux, marqués depuis plus de dix par la rigueur budgétaire, ont conduit à une perte de pouvoir d'achat du point d'indice, d'autant plus scandaleuses que nos métiers n'ont connu aucune revalorisation d'ensemble ambitieuse.

Alors que le Ministre fait semblant de découvrir le problème et propose un observatoire sur le sujet, rappelons-lui quelques faits simples !

Aujourd'hui, de nombreux collègues en début de carrière sont éligibles à la prime d'activité revalorisée de 100 €, justement prévue pour les petits salaires, ce qui montre que, malgré la reconstruction partielle des grilles avec PPCR, nous sommes loin des 2,1 SMIC que touchaient les débutants dans les années 1980.

La perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis 2000 ampute nos salaires de 20% : nous ne sommes donc de fait chaque année plus payés à partir du 18 octobre, ce qui revient à travailler gratuitement des congés de Toussaint à la fin de l'année !

Nos métiers peinent chaque année davantage à recruter car à Bac + 5, le salaire à l'embauche dépasse bien souvent celui que propose l'Éducation Nationale.

Quand, face à ces salaires ridiculement faibles, la charge de travail et la complexité de nos missions n'ont cessé de croître, et que le temps moyen de travail d'un enseignant du second degré est de près de 43h hebdomadaires (mesuré par l'employeur lui-même), le ministre doit engager sans délai des négociations sur une revalorisation réelle, au-delà des vieilles recettes que constituent la défiscalisation des heures supplémentaires et l'obligation d'accepter deux (bien moins payées que l'heure de base pour la plupart des collègues ...), ou l'antienne sur la progression de carrière qui gommerait les pertes de salaire !

A la profession de le dire haut et fort !

**Salaires :** 8 organisations (FSU-CGT-Solidaires-UNSA-CFDT-CFE/CGC-CFTC) appellent unitairement les collègues à s'engager sur cette question, avec une pétition en ligne à retrouver sur nos sites : [https://secure.avaaz.org/fr/community\\_petitions/Edouard\\_Philippe\\_Premier\\_ministre\\_Ameliorer\\_nos\\_salaires\\_je\\_signe/dashboard/](https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Edouard_Philippe_Premier_ministre_Ameliorer_nos_salaires_je_signe/dashboard/)

## Du salaire, pas des HS !

Gel du point d'indice depuis 2010, perte de pouvoir d'achat de près de 20 %, conditions d'exercice qui se dégradent, augmentation des effectifs par classe, problèmes de recrutement, et la seule réponse du Ministre est de nous imposer une 2<sup>e</sup> heure supplémentaire : c'est non !

**Signez la pétition :**

<http://snefsu.net/WordPress/imposition-de-deux-hsa-cest-non/>



### Le choix des mots

## L'Ecole de la confiance... ou du silence ?

L'antienne du Ministre Blanquer sur l'« école de la confiance » n'aura échappé à personne. Mais, à côté de ses propositions de réponses liées au phénomène #pasdevagues, il faut surtout relever sa volonté d'éviter d'autres mouvements de ce type, en cherchant à faire taire la contestation des politiques qu'il mène, alors qu'elles sont rejetées par toutes les instances de consultation.

C'est ainsi que la loi -décidément bien mal nommée- « Pour l'École de la Confiance » prévoit dans son article 1 une obligation de réserve permettant de condamner ceux qui pourraient être considérés comme « portant atteinte à la réputation du service public ». Où est donc la confiance dans ce projet de loi, qui prévoit clairement de sanctionner ceux qui oseraient s'opposer ?

Puisque la confiance ne se décrète pas, mais se construit, notamment par le respect des points de vue, n'en rabattons pas sur notre combat : **signons massivement la pétition** pour la liberté d'expression dans l'éducation : <https://liberte-expression.fsu.fr>

**Monique Degos-Carrère**  
secrétaire académique

# Le tournant

Depuis six mois, le pouvoir patine : affaire Benalla, démissions de ministres et de collaborateurs, etc. alimentent la chronique, tandis que les mobilisations des Gilets Jaunes rythment le calendrier et qu'émergent des formes nouvelles de contestation.

Les plans de communication se succèdent, dans une fuite en avant qui amène le gouvernement à produire systématiquement, pour seule réponse à l'exigence de justice sociale des Français, des mensonges grossiers.

Notre ministre n'échappe pas à la règle, et l'illustre avec application à chacune de ses nombreuses sorties médiatiques : mensonges sur les salaires ; présentations biaisées pour dissimuler les suppressions de postes ; discours grossièrement publicitaire sur la réforme du Lycée général et Technologique, pour promouvoir une école du tri social et des inégalités ; volonté d'encadrer la parole enseignante, etc.

Produits des mesures engagées depuis 18 mois, toutes favorables aux plus riches, aux « gagnants de la mondialisation » et autres « premiers de cordée », les inégalités et la précarité ne reculent pas, bien au contraire. Les services publics sont la cible d'attaques répétées, alors qu'ils demeurent la condition même de l'égalité et de la fraternité, de la justice et de la solidarité, car ils sont le seul véritable outil de mise en place des alternatives sociales et écologiques indispensables. Les Français y sont attachés, et ce serait se tromper lourdement que vouloir les réduire en instrumentalisant le Grand Débat.

Chaque jour qui passe démontre que la possibilité d'un tournant du quinquennat se jouera dans les semaines qui viennent. A la volonté affichée d'aller encore plus loin dans le démantèlement des services publics, la casse d'une éducation gratuite de qualité sur tout le territoire, la caporalisation de nos métiers, et la négation des organisations syndicales, nous opposons et opposerons encore, avec la profession, les voix de toutes celles et tous ceux qui ne se résignent pas à la « normalisation néo-libérale » de la France. Nos Cahiers de Doléances en sont aussi un moyen, à faire vivre dans les établissements.

**Pierre Priouret**  
Secrétaire général académique

Bulletin syndical  
**snes**  
académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658  
Journal édité par le Snes :  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél : s3tou@Snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier  
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère  
Janvier-février 2019 - n°368  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT\*

## Rentrée 2019

# Incertitudes en lycée, alerte sur les effectifs en collège ! Moyens : l'addition est salée !

**E**n regard de la hausse de effectifs qui se poursuit sur un rythme élevé, le Ministère avait annoncé + 37 ETP (équivalent temps plein) de dotation pour la rentrée.

Les échanges conduits avec la Rectrice et ses services au CTA du 21 janvier confirment le tour de passe-passe que le SNES-FSU avait dénoncé lors de l'attribution des moyens par le Ministère. En effet, le rectorat prépare la rentrée sur la base de 0 (zéro) postes en plus. Les + 37 ETP promis par le Ministère ne sont qu'un droit de tirage maximal, conditionné à la réalisation par l'académie d'objectifs de réductions de postes. Ils correspondent en outre uniquement à un abondement des heures supplémentaires, pas à une création de postes "en dur", et serviront aux ajustements de rentrée en fonction des effectifs constatés.

### Les documents rectoraux montrent :

- la constitution d'une réserve de 30 ETP, compte tenu des incertitudes sur le financement de la réforme des Lycées qui se met en place à la rentrée 2019, et dont nous n'avons cessé de dénoncer l'impréparation, en plus de ses effets de sélection et de tri social accru.
- la régularisation de 10 ETP déjà engagés par avance pour assurer la rentrée 2018, prise sur la dotation académique, et qui ne pourront pas être injectés pour préparer la rentrée 2019 ;
- la suppression nette de 41 ETP (correspondant à des postes en dur) au global, avant utilisation de la réserve réinjectée plus tard, possiblement après suppression des postes, mais avec des écarts importants suivant les départements : Ariège - 12,5 ETP ; Aveyron +6

ETP ; Haute-Garonne +31 ETP ; Gers - 14 ETP ; Lot +10 ETP ; Hautes-Pyrénées - 44 ETP ; Tarn - 23,5 ETP ; Tarn et Garonne +22,5 ETP.

● la très forte dégradation de l'investissement public dans les collèges, où nous estimons à environ 350 postes l'investissement nécessaire pour maintenir l'effort de financement à son niveau de l'an dernier, déjà pourtant fortement réduit avec la multiplication des classes à plus 30 élèves et plus (15% des classes à la rentrée 2018).

La rentrée s'annonce donc très dégradée dans notre académie, avec une forte hausse des effectifs par classe, notamment en collège. Les incertitudes sur la réforme du lycée, et notamment la capacité des établissements à ouvrir effectivement les Enseignements de Spécialité en Première à la rentrée (la carte publiée par le rectorat fin décembre vaut autorisation d'ouverture, pas assurance de financement), ne sont toujours pas levées.

### Plan social dans les Hautes-Pyrénées

Le Snés-Fsu est intervenu sur les prévisions de moyens dans ce département, qui va perdre 44 postes à la rentrée, pour une trentaine d'établissements, soit à lui seul plus que l'académie toute entière ! La baisse modérée des effectifs (-1,6%) entraîne une véritable saignée des moyens (-3,3 %), que le rectorat n'explique que par la démographie et des effets de seuil. Nous contestons fortement cette explication un peu courte, pour une situation désastreuse pour un département dont les problématiques de ruralité sont prégnantes. La mobilisation prend, dans ce département, un sens encore plus urgent, pour ramener l'administration à la raison !

**Pierre Priouret**  
secrétaire général académique



## Effectifs d'élèves La hausse se poursuit

Le Comité Technique académique (CTA) du 21/01/19, a permis de prendre connaissance des prévisions de moyens et d'effectifs pour la rentrée 2019 dans le second degré.

**L**e rectorat prévoit de scolariser 2784 élèves de plus dans l'enseignement public (et + 482 dans le privé). Cette hausse se concentre massivement en collège (+2218 élèves), même si les effectifs en lycée général et technologique continuent de progresser nettement (+431 élèves, principalement en seconde : +162 élèves). En LP, elle est plus modérée (+75).

L'enseignement privé reste toujours attractif sur le collège (+501 élèves prévus), mais sa part relative dans la hausse des effectifs est

plus limitée que les années passées, où la réforme de 2016 avait provoqué un afflux. Il continue en revanche à perdre des élèves en lycée pré-bac (-129 élèves), mais progresse fortement en post-bac, quand le post-bac public progresse de seulement 233 élèves.

Dans les départements, la situation est contrastée. Sur l'ensemble du second degré, le département des Hautes-Pyrénées subit la plus forte baisse d'effectifs (-251), le Gers et le Lot perdant chacun une soixantaine d'élèves. C'est surtout la Haute-Garonne qui gagne massivement des effectifs (+2423

élèves), mais le Tarn et Garonne et le Tarn en gagnent aussi, respectivement 436 et 277, en bénéficiant des effets de l'arrivée de population sur l'agglomération toulousaine et son périmètre proche.

Compte tenu des moyens accordés, ces hausses conduiront inévitablement le rectorat à multiplier les classes 30 élèves et plus en collège, et l'ont déjà conduit à calculer les dotations sur la base de 36 élèves par classe en lycée : c'est insupportable !

# Réforme du lycée

## Une arme de fragmentation massive !

Des textes à la mise en œuvre, on reste encore dans le brouillard, mais ce qui se distingue ne fait que confirmer les dangereux effets de trompe-l'œil identifiés et les mécanismes de tri que nous dénonçons depuis le début.

### Lycée des possibles, lycées des probables ? Mais surtout lycée du « ça va être très compliqué » !

Face à la mobilisation lycéenne et aux inquiétudes légitimes des parents quant à l'orientation de leurs enfants dans le cadre d'un lycée redéfini « façon puzzle », mais aussi pour tenter d'éteindre le feu des mobilisations enseignantes dans de nombreux lycées de France, et notamment dans notre académie, le ministre Blanquer avait annoncé en décembre que les élèves connaîtraient avant la fin de l'année la carte des formations qui leur seraient proposées. Il plaçait par là-même les rectorats devant l'obligation et donc l'urgence d'organiser les consultations réglementaires. Pour l'académie, un groupe de travail puis un comité technique académique ont ainsi été organisés juste avant les vacances scolaires, avec comme objectif d'officialiser les enseignements de spécialités qui devraient être proposés en première générale à la rentrée 2019.

Devraient ? Ce n'est donc pas sûr ? Non, car la carte finalisée et affichée est en réalité une carte des autorisations d'ouverture, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que ce qui sera réellement ouvert. Sur le papier,

son offerts dans tous les établissements les 7 enseignements de spécialité, et se trouve à peu près préservé l'existant en ce qui concerne les enseignements de spécialités dits rares. Mais cette carte restera virtuelle tant qu'elle n'aura pas été mise en œuvre, c'est bien là qu'est le problème.

Ouvrir ou ne pas ouvrir : telle sera en fait la question quand il s'agira d'essayer de concrétiser

l'offre à partir de moyens que l'on sait plus que contraints ! Ainsi la carte risque fort de ne pas être le menu proposé... ou alors ce menu sera affiché aux dépens du service : la variété des spécialités proposées sera assurée aux dépens de doublages ou d'autres dispositifs pédagogiques (AP ?). Cela est sans compter sur les problématiques organisationnelles : avec 7 enseignements de spécialités, ce sont 35

combinaisons possibles en première (21 en terminale) ; avec 10 enseignements de spécialités (ce qui est la moyenne de ce qui est proposé dans les établissements de l'académie), ce sont plus de 85 possibilités qui seraient à envisager. Pas besoin d'être devin pour comprendre que cela n'est pas tenable... Et c'est sans parler des choix des élèves qui peuvent varier en fin d'année, et d'une année sur l'autre, occasionnant ainsi une précarisation généralisée des structures... et des postes !



**Sylvain Lagarde**

secrétaire académique, secteur lycée

### Programmes : la machine à exclure

Le menu, c'est bien, mais c'est quand même mieux de savoir ce qu'on a dans l'assiette ! Et pour concocter le contenu, les nouveaux programmes, des cuisiniers en chef ont dû faire vite - c'était la commande ! - avec en plus à l'esprit les appétences d'un supérieur auquel la loi ORE et Parcoursup ont donné le pouvoir de faire le tri. Le résultat, une cuisine déconnectée des analyses des enseignants, qui pourtant seront les « petites mains » devant mettre en pratique ces programmes avec les élèves. Comment comprendre la publication des programmes en urgence - alors même que ceux-ci ont été très largement rejetés (aucun vote favorable pour l'EMC, enseignement scientifique de 1<sup>re</sup>, les LV, la SES, 1 seule voix pour de nombreux autres programmes, pour ne citer que quelques exemples) - sinon par la volonté de mettre au pas la profession en imposant des contenus d'une part, mais aussi, à travers ces contenus

nouveaux, de permettre à toute la logique de sélection et de tri social de jouer à plein ?

Quels sont donc les problèmes identifiés : des contenus contestables, d'autres peu cohérents, certains réactionnaires, d'autres indigestes et inadaptés, et globalement la fâcheuse tendance à une exigence rehaussée au point de flirter avec un élitisme dangereux. Avoir de l'ambition n'est pas un problème, mais construire des programmes peu en phase avec la majorité des élèves, c'est évidemment autre chose, c'est mettre en place des mécanismes d'exclusion qui n'ont rien d'innocent. Le statut des Mathématiques et le programme associé illustre bien ces mécanismes : rappelons ainsi que les Mathématiques ne font plus partie du tronc commun, que le programme de Mathématiques en enseignement de spécialité de première est particulièrement ardu par rapport à ce qui se fait dans d'autres sections que l'actuelle série

scientifique, que dès lors il ne pourra pas être suivi par toute une cohorte d'élèves qui pourtant faisaient des Mathématiques jusqu'à présent... et que par conséquent ces élèves se verront inévitablement fermer des portes en termes de poursuite d'études dans le post-bac. Les programmes ont toujours été un enjeu de débat idéologique, mais dans le contexte de cette réforme du lycée, ils revêtent une nouvelle dimension inédite : ils s'imposent insidieusement comme l'indice et le moyen pervers du renoncement à la démocratisation scolaire. Car à travers les programmes c'est bien l'enjeu de la culture commune qui se joue, et ce n'est pas qu'une affaire de tambouille...

SL

## Parcoursup an 2 : nouvelle ère, nouvelles errances...

Dans la période où vient tout juste de rouvrir la plate-forme Parcoursup, dont nous avons dénoncé les errements mais surtout la logique depuis un an, c'est l'heure de faire le point sur les aménagements techniques de cette session... qui ne changent pas grand-chose à une philosophie d'ensemble qui va trouver un écho nouveau avec la réforme du lycée.

### Parcoursup an 1, le bilan

**A**lors? De l'attente et de l'angoisse chez les élèves et leur famille, des portes qui se ferment sans réelles explications pour un nombre non négligeable d'élèves, des portes qui s'ouvrent, mais rarement les bonnes, pour beaucoup! Et beaucoup d'enfumage ministériel dans la présentation des chiffres, qui pourtant parlent d'eux-mêmes.

« Au bout de 103 jours de procédure, nous avons eu 63 % d'affectation définitive avec Parcoursup, alors que nous avions 61 % dès le premier jour des résultats d'APB, avec 70 % d'acceptation des premiers vœux » a rappelé à la rentrée Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU.

Début septembre, 43 000 jeunes étaient restés sans aucune proposition. Le ministère de l'enseignement inventait alors une distinction entre « actifs » et « inactifs » pour occulter que cette masse importante d'élèves n'avait pas eu de proposition.

Dans notre académie, quand 97 % des bacheliers généraux ont reçu au moins une proposition, seulement 86 % des bacheliers professionnels ont été dans le même cas; et 97 % des bacheliers généraux ont accepté un vœu contre 75 % des bacheliers professionnels.

La réalité derrière ces chiffres: beaucoup d'élèves se sont « réfugiés » vers le privé, ceux qui n'en avaient pas les moyens ont quitté le système... ou ont accepté des orientations par défaut.



### Parcoursup an 2, le changement ?

**N**on. Quelques ajustements, mais surtout pour répondre à la lenteur de la procédure. Il faudra avoir bouclé les vœux plus vite, et plus tôt, il faudra accepter les propositions plus vite aussi, ce qui ne dédramatisera pas la prise de décision!

Nos chers élèves auront d'ailleurs la surprise de découvrir à travers la charte qu'ils doivent signer, qu'ils ont certes des droits mais surtout beaucoup de devoirs, et plus particulièrement celui de « prendre connaissance des informations mises à disposition par les établissements concernant les formations qui m'intéressent, notamment les attendus, les critères généraux d'examen des vœux, les capacités d'accueil, et les caractéristiques de ces formations »! Comprendre: si vous n'êtes pas satisfait, c'est que vous n'avez pas fait les bons choix, et pas en connaissance de cause...

Car, sur le fond, rien ne change: au-delà de la question technique du traitement des demandes, c'est bien un mécanisme de sélection

et de tri qui continue d'opérer sous le couvert d'affectation et d'orientation: dès lors que les capacités d'accueil ne sont pas à la hauteur des besoins et des demandes, il y aura toujours sélection sur la base de dossiers évalués selon des critères aujourd'hui sans aucune transparence.

C'est d'ailleurs ce qui a fait réagir le Défenseur des Droits, Jacques Toubon-qui n'a rien d'un « furieux syndicaliste » -, qui recommande au ministère « de rendre publiques toutes les informations relatives au traitement, y compris algorithmique, et à l'évaluation des dossiers des candidats par les commissions locales ».

De quoi lever le voile un peu plus sur les mécanismes de discrimination géographique et sociale? Les établissements supérieurs pondèrent, trient, classent, chassent les profils selon des critères variés... et parfois peu avouables. Parmi ces critères, il y aura forcément les choix de spécialités, dont le ministère nous dit hypocritement qu'ils

ne seront pas prescripteurs, quand dans le même temps les établissements du supérieur commencent déjà, eux, à communiquer sur la pertinence supposée de possibles combinaisons.

Bref on nous vend le lycée des possibles, la « créativité » dans la construction des profils par les combinaisons, quand la réalité ce sera la nécessité de déterminer ces choix de façon anticipée - et prématurée! - pour s'inscrire dans des profils attendus moins ouverts et polyvalents qu'auparavant. Est-ce pour cela que dans sa magnanimité pédagogique, le ministère a développé des outils d'accompagnement à l'orientation, comme le site [www.horizons2021.fr](http://www.horizons2021.fr), sensé permettre de « découvrir les horizons qui s'ouvrent à vous »? Sans doute, mais on est franchement bien loin d'un accompagnement sérieux à l'orientation.



**Sylvain Lagarde**  
secrétaire académique, secteur lycée

## Métier

# La mise au jour des dilemmes, un enjeu syndical contre la précarisation subjective

Vous est-il déjà arrivé pendant une heure de cours de vous rendre compte que vous auriez du mal à faire ce qui était prévu parce que vous constatez que trop d'élèves n'ont pas les acquis sur lesquels vous pensiez vous appuyer? Les professeurs de langues vivantes rencontrent ce problème quand ils veulent aborder un point grammatical alors que de nombreux élèves ne le maîtrisent pas en Français. Les professeurs de Français en collège affrontent cette difficulté quand ils doivent travailler les différents temps du passé, que les élèves de 6<sup>e</sup> appellent indistinctement « passé ». En Mathématiques, aborder le théorème de Thalès implique des égalités formelles d'écritures fractionnaires alors que la seule notion de fraction pose encore problème à un certain nombre d'élèves de 3<sup>e</sup>.

Et là, que faites-vous? Vous avancez quand même parce que vous êtes pris par le temps et que certains sont au point, au risque de

perdre une partie de la classe? Vous reprenez les prérequis en risquant de perdre l'attention de ceux qui savent déjà?

Vous prendrez une décision dans l'action en quelques secondes, en fonction de votre expérience, des élèves, de l'ambiance de travail à ce moment, des attentes de l'inspection, des parents d'élèves... et de votre énergie! Avec l'expérience on se fait moins surprendre mais le dilemme se déplace sur la préparation de cours: dans quelle mesure j'intègre un retour sur des notions ou méthodes qui ne sont pas au programme? Le même dilemme se présente quand on hésite à trier ce qu'on doit enseigner compte tenu du manque de temps: à quelles ellipses consentir sans altérer la saveur du savoir?

Cette notion de dilemme de métier a été étudiée par l'équipe « clinique de l'activité » du CNAM dirigée par Yves Clot et à laquelle appartient Pascal Simonet, qui était intervenu lors d'un stage du Snes Toulouse en

septembre. Les échanges au sein de collectifs de pairs permettent de faire émerger ces dilemmes propres à l'ensemble d'un métier et d'échanger sur les manières de les résoudre... Ce qui questionne les critères de qualité du travail, qui ne font pas l'unanimité. C'est en les discutant collectivement que l'on peut lutter contre la « précarisation subjective » (Danièle Linhart, sociologue du travail), due à la modification incessante des cadres structurant notre activité, qui nous impose une adaptation continue au changement et donc une permanente insécurité professionnelle. Les groupes métiers du Snes offrent ainsi la ressource du collectif pour éviter de se retrouver seul face aux injonctions changeantes, multiples et parfois contradictoires.

**Carine Daudignon**

pour les groupes métiers du Snes Toulouse

## Haute-Garonne

# Des retraités... actifs !



Entre 2 manifestations intersyndicales pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, des syndiqués du Snes, retraités, se sont réunis le 25 janvier 2019, au siège du Snes à Toulouse, en présence de Marylène Cahouet, responsable nationale de la catégorie.

Les mobilisations, initiées tout au long de l'année 2018 par « le groupe des 9 » organisations de retraités (FSU, CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble), ont permis de faire entendre haut et fort la voix des retraités. Notre argumentation sur la baisse de nos revenus a été très largement comprise par la population. Cette unité syndicale, hélas

beaucoup trop rare, nous permet de continuer la lutte avec la volonté d'élargir encore la mobilisation. **Nous voulons obtenir la suppression de l'augmentation de la CSG pour tous les retraités ainsi que l'indexation de nos pensions sur les salaires.**

Nous devons continuer à marteler que **la retraite n'est pas une allocation qui dépend des décisions fluctuantes du politique.** Ce n'est pas « un cadeau » de l'État fait à des personnes en difficulté.

**C'est un droit acquis par nos cotisations** tout au long de notre activité professionnelle.

Nous devons continuer d'argumenter sur une prétendue impossibilité à pérenniser le finance-

ment des retraites selon les règles actuelles. **C'est faux!** Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a établi que pour au moins 30 ans (période étudiée) **le système actuel peut perdurer sans problème.**

En fin de réunion, un nouveau bureau du S1 de retraités de la Haute Garonne a été élu. Jacky Brengou a souhaité faire valoir son droit à la retraite de secrétaire de S1. Après de nombreuses années passées à animer notre section syndicale, Jacky va continuer d'assurer ses responsabilités syndicales au sein de la SFR-FSU et de la FGR.

Le nouveau bureau du S1 est constitué de Brigitte Rafalowicz, secrétaire, et de Gisèle Bonnet trésorière.

**Brigitte Rafalowicz**

secrétaire du S1 Retraités 31

**A la retraite aussi**

**Vous avez besoin  
du Snes  
Le Snes a besoin  
de vous  
Syndiquez-vous !**

## Résultats

### Fort attachement au paritarisme et confiance renouvelée au SNES-FSU !

Les résultats définitifs des élections professionnelles sont désormais connus pour l'académie de Toulouse, au terme d'un scrutin matériellement compliqué du fait des mauvais choix de notre ministère, qui n'avait pas la volonté de favoriser la participation de tous les personnels (10 % de participation seulement chez les AED et AESH...). Malgré tous les dysfonctionnements et les problèmes techniques divers que le SNES-FSU a dénoncés à l'occasion du dépouillement, et malgré un temps de vote amputé de près du quart de sa durée, la profession a largement réaffirmé son attachement au paritarisme. La participation en hausse de près de 8 points aux CAPA des corps enseignants, CPE et PsyEN, et près de 2 points au CTA par rapport à 2014, en témoigne : le gouvernement devra entendre ce signal clair, notamment en renonçant à ses projets mortifères de démantèlement du paritarisme. Dans un contexte général de crise de la représentation, les collègues ont ainsi rappelé leur attachement au paritarisme.

Au Comité Technique Académique, la FSU progresse de 0,2 point, et conserve ses 5 sièges, et

devance toujours l'UNSA-Education (3 sièges), la FNEC-FP-FO (1 siège), et le SGEN-CFDT (1 siège chacun), la composition de l'instance étant inchangée.

Dans toutes les CAPA et CCP où il présentait des candidats, le SNES-FSU demeure majoritaire et progresse en nombre de voix. Au global, il connaît un léger tassement, avec - 0,8 point aux CAPA des corps enseignants, CPE et

PsyEN. Il reste toujours largement majoritaire dans ces CAPA et CCP, recueillant au total un nombre de sièges comparable (le nombre total de sièges ayant quant à lui varié), soit 56 % du total des sièges.

Toutes les militant-e-s du SNES remercient tous les collègues qui nous ont renouvelé leur confiance : nous nous engagerons toujours et encore au quotidien pour eux !



Les CP en formation

### Les élus certifiés SNES-FSU, SNESUP-FSU

#### Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

- |                       |  |               |
|-----------------------|--|---------------|
| 1. COMBES Pascale     | Histoire-Géographie, Collège L. Gambetta   | Rabastens, 81 |
| 2. GEORGET Christophe | Histoire-Géographie, ZR46, LGT Champollion | Figeac, 46    |

#### Hors classe du corps des professeurs certifiés

- |                          |   |              |
|--------------------------|---|--------------|
| 1. DEGOS-CARRERE Monique | Histoire-Géographie, Collège Michelet               | Toulouse, 31 |
| 2. TRESSENS Hélène       | Sciences Physiques et Chimiques, LPO G. Monnerville | Cahors, 46   |
| 3. FERNANDEZ Éric        | Technologie, Collège J.P. Rambaud                   | Pamiers, 09  |
| 4. CORNAC Philippe       | Histoire-Géographie, Collège Marengo                | Toulouse, 31 |

#### Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

- |                        |   |                         |
|------------------------|---|-------------------------|
| 1. RICARDEAU Isabelle  | Espagnol, Collège E. Badinter                               | Quint-Fonsegrives, 31   |
| 2. CLUZEL David        | Histoire-Géographie, LPO Rascol                             | Albi, 81                |
| 3. RIOS Carine         | Espagnol, Collège J.P. Rambaud                              | Pamiers, 09             |
| 4. GIRARD Manuel       | Mathématiques, Collège L'Impérial                           | Luzech, 46              |
| 5. CHARTON Nathalie    | Anglais, Collège P. Bayle                                   | Pamiers, 09             |
| 6. BOROT Aurélien      | Histoire-Géographie, Collège M. Berthelot                   | Toulouse, 31            |
| 7. HEMERY Floréal      | Histoire-Géographie, Collège N. Vauquelin                   | Toulouse, 31            |
| 8. OBOLDUIEFF Caroline | Lettres Modernes, IUT Université Paul Sabatier Toulouse III | Toulouse, 31            |
| 9. GIBERT Anne         | Lettres Classiques, LG T. Gautier                           | Tarbes, 65              |
| 10. LEON Marion        | Sciences Physiques et Chimiques, Collège O. de Gouges       | Montauban, 82           |
| 11. GALICHET Hélène    | Documentation, ZR81, LG Laperouse                           | Albi, 81                |
| 12. BOUREAU Hélène     | Anglais, Collège Grand Selve                                | Grenade-sur-Garonne, 31 |

## Les élus agrégés SNES-FSU, SNEP-FSU, SNESUP-FSU

### Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

- |                   |  |              |
|-------------------|--|--------------|
| 1. ROUX Elisabeth | Éducation Physique et Sportive - LG St Sernin                  | Toulouse, 31 |
| 2. BACH Jean-Luc  | Sciences Physiques - IUT Université Paul Sabatier Toulouse III | Toulouse, 31 |

### Hors classe des professeurs agrégés

- |                    |  |                |
|--------------------|--|----------------|
| 1. JARRY Thomas    | Histoire-Géographie - LPO Bellevue                 | Toulouse, 31   |
| 2. CHABBERT Pierre | Éducation Physique et Sportive - Collège J. Durand | Puylaurens, 81 |

### Classe normale des professeurs agrégés

- |                            |   |              |
|----------------------------|---|--------------|
| 1. PRIOURET Pierre         | Mathématiques - LGT Stéphane Hessel                 | Toulouse, 31 |
| 2. SICART Estelle          | Lettres Classiques - LGT Vincent Auriol             | Revel, 31    |
| 3. ESPOUNE Maxime          | Éducation Physique et Sportive - LPO La Borde Basse | Castres, 81  |
| 4. IRUBETAGOYENA Géraldine | Mathématiques - INSA                                | Toulouse, 31 |
| 5. FREIGNEAUX Frédéric     | Histoire-Géographie - LG Pierre Bourdieu            | Fronton, 31  |
| 6. GARRIGUES Véronique     | Histoire-Géographie - Collège Louis Pasteur         | Graulhet, 81 |
| 7. MANIBAL Christophe      | Philosophie - LGT Rive Gauche                       | Toulouse, 31 |
| 8. GIRAUT Karine           | Lettres Classiques - Collège Bellevue               | Toulouse, 31 |

## Les élus PsyEN SNES-FSU et snuPP-FSU

### Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

- |                        |                                      |              |
|------------------------|--------------------------------------|--------------|
| 1. BENNASSAR Laure     | CIO Toulouse Rangueil                | Toulouse, 31 |
| 2. KONTOWICZ Véronique | École Élémentaire Françoise Héritier | Toulouse, 31 |

### Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

- |                               |                                  |               |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------|
| 1. DULAURIER Isabelle         | CIO de Tarbes                    | Tarbes, 65    |
| 2. CONDAMINES Jean-Christophe | École Élémentaire Arthur Rimbaud | Launaguet, 31 |

### Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

- |                               |  |               |
|-------------------------------|--|---------------|
| 1. MAURIES BIELECKI Charlotte | Circonscription de Vic Val d'Adour - École Élémentaire Lamartine | Aureilhan, 65 |
| 2. TAPIOU Coralie             | CIO Toulouse Centre  | Toulouse, 31  |
| 3. BELLON DE CHASSY Karine    | École Élémentaire Buffon   | Toulouse, 31  |
| 4. BLANCHARD Hélène           | CIO de Castres   | Castres, 81   |

## Les élus CPE SNES-FSU et SNUEP-FSU

### Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

- |                        |                               |                         |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 1. GOURBIER Catherine  | LGT Marie Curie               | Tarbes, 65              |
| 2. SNAUWAERT Véronique | Collège du Sabarthes-Montcalm | Tarascon sur Ariège, 09 |

### Hors classe des conseillers principaux d'éducation

- |                             |                                  |              |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------|
| 1. PINERO-TRAN Isabelle     | Collège Victor Hugo              | Tarbes, 65   |
| 2. GARNIER-ROUSSILHE Carole | Lycée Professionnel Urbain Vitry | Toulouse, 31 |

### Classe normale des conseillers principaux d'éducation

- |                    |                    |                      |
|--------------------|--------------------|----------------------|
| 1. AUBERTIN Benoit | LPO Paul Matou     | Gourdan Polignan, 31 |
| 2. RAMOND Valérie  | LG Pierre Bourdieu | Fronton, 31          |



## Quelques précisions sur les différentes commissions

### CAPA « avancement d'échelon » 13 février CPE et PsyEN, 15 février Certifiés

Afin que les collègues demandeurs soient traités avec équité et en toute transparence, les secteurs concernés et les commissaires paritaires (CP) vérifient la situation de chaque collègue syndiqué présent sur le tableau d'avancement ou de promotion, et qu'aucune promotion ne déroge à la règle. Ils dénoncent les déséquilibres, et essaient de faire promouvoir plus de collègues dans le respect de l'équité.

### Groupe de travail « Postes Adaptés » 12 mars 2019

Les postes adaptés sont de deux types: le poste adapté de courte durée PACD et le poste adapté de longue durée PALD. Ce sont des mesures transitoires qui doivent conduire à un retour vers l'emploi d'origine ou à une reconversion avec un nouveau projet professionnel.

Le PACD est accordé pour un an, renouvelable 2 fois. Les possibilités sont très insuffisantes par manque de postes, de diversifications et de débouchés.

Le secteur santé du SNES aide les collègues à accomplir les démarches et les conseille sur la marche à suivre; lors du groupe de travail les CP font valoir la demande des collègues.

### Groupe de travail « congés de formation » le 14 mars 2019

Afin que les collègues demandeurs soient traités avec équité et en toute transparence, le secteur Carrière et les commissaires paritaires renseignent les collègues sur les conditions et démarches, sur les documents à conserver et/ou à fournir. Grâce à la fiche syndicale, ils vérifient la demande et le barème, défendent les dossiers en GT, et informent les collègues syndiqués.

### CAPA liste d'aptitude 20 mars (accès au corps des agrégés) et 26 mars (accès au corps des certifiés)

La liste d'aptitude est une autre façon d'accéder à un corps: pour les certifiés d'accéder au corps des agrégés, pour des PLP ou PE d'accéder au corps des certifiés. Vos élus SNES-FSU vérifieront que les avis émis respectent les règles et que cette procédure est faite en toute équité et en toute transparence.

## Dates prévisionnelles instances consultatives

Mercredi 16 janvier	GT - Mouvement INTER 2019 : Dossiers au titre du handicap
21 et 22 janvier 2019	GT - Mouvement INTER 2019 : vérification des vœux et barèmes
Vendredi, 25 janvier, 2019	GT Préparation circulaire Mouvement INTRA 2019
Mardi 29 janvier 2019	CAPA d'installation et CAPA Révision d'appréciation finale CPE
Mardi 29 janvier 2019	CAPA d'installation et CAPA Révision d'appréciation finale Certifiés
Mercredi 30 janvier 2019	CAPA d'installation et CAPA Révision d'appréciation finale PsyEN
Jeudi 31 janvier 2019	CAPA d'installation des Agrégés
Jeudi 07 février 2019	Commission Consultative Paritaire des non-titulaires enseignants
Mercredi 13 février 2019	CAPA Avancement d'échelon des CPE
Mercredi 13 février 2019	CAPA Avancement d'échelon des PsyEN
Vendredi, 15 février, 2019	CAPA Avancement d'échelon des Certifiés
Mardi 12 mars 2019	GT - Postes adaptés 2nd degré
Jeudi 14 mars 2019	GT - Congés de formation professionnelle
Mercredi 20 mars 2019	CAPA Liste d'aptitude Professeurs agrégés
Mardi 26 mars 2019	CAPA Liste d'aptitude Professeurs certifiés
Au retour des vacances de printemps	GT - Mouvement INTRA - Affectations sur postes spécifiques
Lundi 13 mai 2019	CAPA Hors classe et classe exceptionnelle des professeurs agrégés
Au retour des vacances de printemps	GT - Mouvement INTRA - Dossiers au titre du handicap
Mercredi 15 mai 2019	Commission Consultative Paritaire des non-titulaires enseignants
Autour du 21 mai 2019	GT - Mouvement INTRA – vérification des vœux et barèmes
Fin mai 2019	GT - Postes offerts au mouvement
Mercredi 29 mai 2019	CAPA Classe exceptionnelle PSYEN
Lundi 27 mai 2019	CAPA Classe exceptionnelle CPE
Mardi 28 mai 2019	CAPA Classe exceptionnelle Professeurs Certifiés
Lundi 3 juin 2019	CAPA Tableau d'avancement à la hors classe des CPE + Titularisation
Lundi 3 juin 2019	CAPA Tableau d'avancement à la hors classe des PsyEN
Mercredi 5 juin 2019	CAPA Tableau d'avancement à la hors classe des Certifiés + Titularisation
Autour du 21 juin 2019	CAPA/FPMA Mouvement INTRA 2019 : Affectations
Vendredi 28 juin 2019	CAPA refus de temps partiel pour les certifiés
Vendredi 28 juin 2019	CAPA Titularisation des Professeurs agrégés
Jeudi 18 juillet 2019	GT TZR

### Les CAPA d'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle fin Mai-début juin

Les secteurs concernés et les CP vérifient la situation de chaque collègue syndiqué présent sur le tableau d'avancement ou de promotion, et la régularité de chaque promotion. Ils dénoncent les déséquilibres (entre disciplines par exemple).

### Les CAPA « refus de temps partiel sur autorisation » fin juin

Afin de gérer la pénurie d'enseignants, le Rectorat de Toulouse refuse des temps partiels sur autorisation dans 12 disciplines jugées déficitaires.

Le secteur Contentieux et les CP renseignent les collègues sur la procédure de contestation. Le secteur contentieux aide les collègues syndiqués à formuler leur contestation. Lors de la CAPA, ils défendent les dossiers pour obtenir une décision favorable. Pour la rentrée 2019 nous ne connaissons pas encore les modalités dont décidera le rectorat.

### Le mouvement INTRA 2019

La phase INTRA-académique va commencer début Mars avec l'ouverture du serveur SIAM pour saisir les vœux. Le SNES-FSU proposera des réunions d'information. Le mercredi 13 mars est d'ores et déjà à noter pour les stagiaires. Les autres dates seront sur notre site: <https://toulouse.snes.edu>

En ce qui concerne le mouvement et les affectations, chaque étape est soumise à l'examen préalable et contradictoire en CAPA / FPMA ou en groupe de travail (GT): suivez les évolutions du calendrier rectoral sur notre site.

Les élus du SNES-FSU effectuent un contrôle systématique de la **totalité** du projet de l'administration pour qu'aucun collègue ne soit lésé. N'oubliez pas de nous envoyer copie de votre dossier au 2 avenue Jean Rieux, 31000 Toulouse.

## STAGE PSY-En : le point sur la situation-action à mener

Les PSYEN et les CIO sont très fortement menacés.

Le SG nous a annoncé la suppression de plus de la moitié des CIO (21 actuellement) en septembre 2020.

Le 5 septembre 2018 a été promulguée la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel », entérinant le transfert aux Régions des missions d'information pour l'orientation et de la plupart des personnels des DRO-NISEP. Alors que ces dispositions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, rien n'a été communiqué aux personnels. Par le décret n° 2019-10 du 4 janvier 2019 (non présenté aux instances syndicales), l'État fixe les modalités de compensation financière attribuées aux régions pour les

charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200 ETP prévus. Le ministère a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés

par l'éducation nationale. Que deviendront les autres et quand le ministère compte-t-il informer clairement les personnels? Et comme tous les personnels de l'EN et les fonctionnaires, les PSYEn subissent les réformes de Blanquer, le gel du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence...

Aussi, pour nous concerter nous avons décidé d'organiser tous les 2 mois un stage syndical qui permet de faire le point sur la situation et de décider collectivement des actions à mener.

Ainsi vendredi 15 février nous rédigerons des cahiers de doléances que nous enverrons au Rectorat et au ministère.

Les deux premiers stages de l'année ont réuni près d'une quarantaine de collègues (pour un effectif académique de 155!), ce 3<sup>e</sup> stage devrait réunir autant de collègues.

Les PSYEN sont donc très mobilisés et ont par leur vote (82.5 % de participation et 68.8 % pour les listes présentées par la FSU) montré leur attachement au corps des psychologues et aux propositions défendues par la FSU.

**Vendredi 15 février 2019**

de 9h à 16h30

au Snés : 2 avenue Jean Rieux à Toulouse

## Stage syndical inclusion, élèves à Besoins Éducatifs Particuliers...

Le Snés-Fsu Toulouse organisera le **jeudi 14 mars** à Toulouse un stage syndical sur l'inclusion, les élèves à Besoins Éducatifs Particuliers, la place des AVS-AESH, etc.

Ce stage sera animé par Paul Devin (syndicaliste FSU, inspecteur de l'Éducation nationale, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des IEN et IA-IPR) et des responsables du Snés.

Les questions soulevées par l'inclusion sont multiples, jugeons-en...

Les élèves à Besoins Éducatifs Particuliers constituent une catégorisation floue. Com-

ment expliquer une hausse des troubles dys- et de certains handicaps comme l'autisme? Comment expliquer le marquage social des élèves scolarisés en situation de handicap? Quelles conséquences sur l'appréhension de l'échec

scolaire?

Comment prendre en charge l'inclusion dans les classes, à plus forte raison quand les élèves ne sont pas comptabilisés dans les effectifs? Comment s'y retrouver dans les PAI, PAP, PPS, PPRE?

Les AVS et AESH dans les classes: quels posi-

tionnements réciproques? Dans quelles conditions, y compris matérielles: comment faire dans des classes à 30 ou plus?

La différenciation qui est prescrite: à quel prix? Pour quelle charge de travail?

Quelle « cohabitation » avec les médecins scolaires, les orthophonistes et les prescriptions (comme par exemple « texte en ARIAL 14 interlignes double », « utiliser des caches visuels », « ne pas évaluer l'écrit », etc.)? Quelle « cohabitation » avec les parents?

Pensez à vous inscrire sur le site du Snés Toulouse <https://toulouse.snes.edu/> et à adresser votre demande d'autorisation d'absence à la rectrice au plus tard 30 jours avant la date du stage.

## Histoire du Snés 6

# Années 1960-70 : démocratisation et massification

### Une explosion scolaire

Entre 1947 et 1973, la France connaît une explosion scolaire en raison du baby-boom. Le budget de l'EN progresse lui aussi: il passe de 7,3 % du budget de l'État en 1952 à 17 % en 1965. Pour accompagner la démocratisation de l'école, des réformes changent les contenus, les diplômes, les conditions d'exercice du métier, le reclassement, le recrutement, la formation des maîtres. Face à l'afflux massif des nouvelles générations, les locaux et les enseignants manquent. Il est nécessaire de rénover l'existant, de construire des bâtiments neufs, de recruter et de former des professeurs en nombre suffisant. Un débat intense traverse le SNES: qu'enseigner et comment? Il oppose les tenants d'une culture exigeante aux partisans de la réduction des horaires-élèves et de la mise en œuvre de méthodes pédagogiques révolutionnaires avec notamment des cours enregistrés.

De son côté, le SNET, syndicat national de l'enseignement technique, se bat pour que l'enseignement technique soit considéré

comme d'égale valeur et dignité par rapport aux autres enseignements, tout en conservant sa spécificité. Son combat porte ses fruits: un bac technique est créé en 1946 suivi par le BTS en 1952.

### Recruter et former des maîtres

En 1952, le CAPES prend sa forme actuelle. Dans ce cadre, le SNES demande et obtient que les professeurs stagiaires soient rémunérés. Toutefois la crise de recrutement perdure. Face à la difficulté d'attirer des candidats, le recours à l'auxiliariat augmente. En 1957, pour trouver une solution à ce problème, le gouvernement ouvre les IPES (Instituts préparatoires au professorat de l'enseignement secondaire), système de pré-recrutement d'élèves professeurs rémunérés. Enfin le nombre de postes au concours augmente pour faire face aux besoins.

### Baccalauréat et démocratisation

Le bac constitue un enjeu important au cœur de l'objectif de démocratisation du second degré. Doit-il rester le premier grade univer-

sitaire, sanctionner les études secondaires ou tout simplement disparaître? Le projet de réforme de 1956 évoque pour la première fois la lourdeur excessive de l'examen due au nombre de candidats. En effet, en 1960 230 000 candidats se présentent aux épreuves, 400 000 en 1965. Ces réformes successives et très controversées laissaient craindre la suppression de cet examen. Il n'en fut rien.

### Orienter sans trier

L'instauration de la carte scolaire en 1963 a pour but de réduire les inégalités socio-spatiales. Toutefois, elle ne concerne que l'enseignement public, le privé y échappe. L'orientation des élèves vise à éviter le tri social. Au début des années 1970, les CIO voient le jour. Aujourd'hui concurrencés par des officines privées, le SNES se bat pour éviter leur suppression par le gouvernement actuel.

Olivier Andrieu

S2 82

# Informations pratiques

## Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Métro François Verdier

Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale :

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

Syndicalisation :

[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)

[carriere.agreges@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.agreges@toulouse.snes.edu)

Mutations ou affectations :

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

Stagiaires :

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

Non-titulaires :

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

Santé :

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

Personnels-Vie scolaire :

[aedmise@toulouse.snes.edu](mailto:aedmise@toulouse.snes.edu)

Retraites :

[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

COPSYs :

[copsys@toulouse.snes.edu](mailto:copsys@toulouse.snes.edu)

Stages syndicaux :

[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

Collège :

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

Lycée :

[lycee@toulouse.snes.edu](mailto:lycee@toulouse.snes.edu)

Site académique  
[www.toulouse.Snes.edu](http://www.toulouse.Snes.edu)

## PERSONNEL

du monde de l'éducation



## UN PROJET IMMOBILIER : HABITER OU INVESTIR ?

Pour votre **résidence principale** ou **investissement locatif**, profitez des taux de crédit<sup>(1)</sup> historiquement bas !

Contactez dès à présent nos **experts** du Crédit Mutuel Enseignant, la **banque du Monde de l'Éducation**.

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

**Crédit Mutuel Enseignant Toulouse**  
6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma Cedex  
Tél. : 05 34 42 64 70 – Courriel : 02290@Creditmutuel.fr

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CME Toulouse, RCS 431 910 611 affilié à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 00€uros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.